

Coronavirus: défis économiques pour les PME

Les PME sont touchées de plein fouet par le coronavirus. L'imprévisibilité de l'impact économique lié à la pandémie plonge nombre d'entreprises dans un total désarroi. Une stratégie agile et proactive est nécessaire afin de procéder aux ajustements les mieux appropriés à la situation actuelle.

Différentes mesures stratégiques peuvent être prises par les entreprises afin de prévenir au mieux les répercussions du ralentissement économique actuel:

- **Analyse des charges fixes et réduction des coûts**
Veillez à reporter les dépenses qui ne sont, à l'heure actuelle, pas absolument nécessaires (recrutement de personnel, conclusion de contrats à long terme, dépenses marketing et sponsoring, etc.) et, bien sûr, à ne pas augmenter les coûts fixes.
- **Elaboration d'un budget d'urgence**
L'incertitude économique impacte forcément les modèles d'affaires et budgets des entreprises. Nous vous recommandons d'élaborer plusieurs scénarios d'urgence prenant en compte une probable baisse des ventes, éventuellement en collaboration avec un spécialiste financier. N'oubliez pas de prendre également en compte l'impact sur vos réserves financières.
- **S'informer en continu**
Informez-vous en permanence de l'évolution de la situation et adaptez votre situation face aux nouveautés, que celles-ci soient positives ou négatives.

Des **mesures opératives** peuvent également être mises en place rapidement afin de limiter au mieux les risques de propagation du coronavirus et éviter ainsi des répercussions encore plus négatives pour votre PME:

- **Autoriser le télétravail**
Vérifiez si le télétravail est possible pour votre entreprise et proposez à vos employés d'en bénéficier. Mettez-leur le matériel nécessaire à disposition.
- **Flexibilité des horaires de travail**
Si le télétravail n'est pas possible et afin d'éviter à vos employés d'emprunter les transports publics aux heures de pointe, vous pouvez assouplir les horaires de travail et leur permettre, par exemple, d'arriver et de repartir plus tard de l'entreprise.
- **Documenter les tâches**
Si ce n'est pas encore le cas dans votre entreprise, nous vous recommandons fortement de documenter les tâches essentielles des divers employés afin que celles-ci puissent, dans le cas d'une éventuelle absence, être assurées par leurs collègues.
- **Collaboration avec les fournisseurs**
Discutez des plans d'urgence avec vos fournisseurs principaux afin de prévoir au mieux les risques potentiels pour votre entreprise.

/
wirtschaftskammer biel-seeland
/
chambre économique
bienne-seeland

Contact de la Chambre économique Bienne-Seeland

En cas de questions, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse info@wibs.ch ou par téléphone: 032 321 94 94. Nous avons également un numéro spécial en cas d'urgence: 077 508 51 38.